

FISE/HCR a été entreprise, tandis que sir Robert Jackson, secrétaire général adjoint, a été prié de coordonner l'ensemble des efforts au Siège de l'ONU. En réponse à l'appel lancé à la communauté internationale, 25 millions de dollars de contributions ont été versés dont 13 millions par l'intermédiaire du HCR. Progressivement les secours d'urgence diminuent en importance pour faire place au programme ordinaire du Haut-Commissariat.

48. En Indochine, le HCR s'occupe également des réfugiés qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine. Plus de 185 000 Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens ont peut-être quitté leur pays pour se rendre dans divers pays d'Asie, aux États-Unis et même en Europe. Des fonctionnaires du HCR ont été envoyés en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et à Singapour pour s'occuper de cette question; les bureaux locaux de Thaïlande et du Laos s'en occupent également. Le Gouvernement du Viet-Nam du Sud a demandé au Haut-Commissariat de faciliter le rapatriement volontaire des Vietnamiens réfugiés à l'étranger; des efforts de réinstallation sont aussi entrepris. Le Haut-Commissaire espère que les gouvernements se montreront compréhensifs et que les pays d'asile accepteront, s'il le faut, d'intégrer les groupes de réfugiés. Le Haut-Commissariat reste à la disposition des gouvernements pour résoudre tous ces problèmes. Enfin, le Haut-Commissaire déclare que le HCR dépend plus que jamais de la bonne volonté des gouvernements pour résoudre les problèmes très divers relatifs aux réfugiés.

49. M. CASTRÉN (Observateur de la Finlande), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle que la Finlande a souscrit au consensus qui a abouti à l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle a aussi voté en faveur de la Charte des droits et devoirs économiques des États adoptée à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Sa position est donc suffisamment claire en ce qui

concerne les principes généraux de la coopération internationale dans le domaine économique et social. Elle se prépare actuellement à participer à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et étudie à cet effet le projet d'ordre du jour présenté officieusement par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui constitue, à son avis, un bon point de départ pour une étude plus détaillée des questions à examiner lors de cette session.

50. La délégation finlandaise attire particulièrement l'attention sur ce que l'on appelle un mode d'approche intégré en ce qui concerne le développement. Pendant les années 60, la croissance économique a été le seul critère de mesure du développement. Au début des années 70, les aspects sociaux ont retenu davantage l'attention. Il faudrait à présent, de l'avis du Gouvernement finlandais, que l'Assemblée générale confirme, à sa septième session extraordinaire, que le développement doit être un processus mondial auquel participeront activement non seulement toutes les nations, mais aussi toutes les couches de la population, et ce indépendamment de sexe, de la race, de l'emploi ou de la situation sociale. Si l'Assemblée générale clôt sa septième session extraordinaire sur un appel visant à mettre fin aux injustices économiques à l'échelon international, elle doit demander tout aussi fermement qu'il soit mis fin aux injustices économiques au niveau national, dans les pays développés tout comme dans les pays en voie de développement. A ce propos, la délégation finlandaise appuie sans réserve la déclaration faite par le représentant de la Norvège (1958e séance).

51. La délégation finlandaise espère sincèrement que l'accent sera constamment mis sur la dimension sociale du développement, dimension qui est étroitement liée à toutes les questions soulevées dans le projet d'ordre du jour précité, présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

La séance est levée à 13 h 5.

1965^e séance

Jeu­di 10 juillet 1975, à 15 h 10

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1965

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*) [E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713]

1. M. ASHTAL (Yémen démocratique) dit que depuis la cinquante-septième session du Conseil économique et social, des dizaines de millions de personnes, au Viet-Nam, au Cambodge, au Mozambique et au Cap-Vert, ont accédé à l'indépendance après de longues années de lutte armée contre les forces colonialistes et impérialistes. Le Conseil et tous les autres organes des Nations Unies intéressés sont

invités à accorder toute l'aide possible à ces nations nouvellement indépendantes afin qu'elles puissent asseoir leur reconstruction économique sur des bases plus solides. Le Yémen démocratique souhaite aussi la bienvenue à l'Organisation de libération de la Palestine, autre mouvement décidé à conquérir l'indépendance nationale.

2. Jusqu'à la cinquante-septième session encore, l'idée même d'un réaménagement des relations économiques internationales était rejetée par certains pays développés. Il semble que l'on ait fait quelques progrès depuis lors puisque certains pays développés, avec un degré variable de conviction, font maintenant moins de réserves quant à l'instauration du nouvel ordre économique international, ce que le

Groupe des Soixante-Dix-Sept estime être un point de départ approprié pour la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Mais il reste à savoir si le nouvel ordre économique signifie la même chose pour les pays en voie de développement et les pays développés.

3. Tout en se félicitant de la coopération économique internationale fondée sur l'équité et la justice, la délégation du Yémen démocratique est encore plus intéressée par des accords concrets sur le commerce ou d'autres questions économiques que par une entente verbale sur une nouvelle terminologie. Or, tout ce qui s'est fait jusqu'ici se résume à l'expression par les pays développés de leur intention d'étudier la question des relations économiques internationales dans le cadre du nouvel ordre, alors que les pays en voie de développement espèrent de tout cœur un signe montrant que les pays développés sont prêts à renoncer à leurs intérêts égoïstes et étroits et à rechercher la stabilité économique internationale et la paix.

4. Les pays en voie de développement ne sont guère impressionnés par les rapports concernant les effets néfastes de la prétendue récession sur les masses laborieuses des pays développés. Ils pensent que l'on a beaucoup exagéré le récent ralentissement de l'économie dans les pays capitalistes, sans se soucier de la situation de centaines de millions de personnes dans les pays en voie de développement qui, depuis des années, ne connaissent rien d'autre que la récession et la pauvreté. Il n'est pas besoin d'aligner des statistiques comparatives pour décrire leur condition, car des chiffres abstraits ne peuvent rendre compte de la dimension humaine de leur misère et de leur dénuement. On ne peut pas davantage prétendre que l'écart croissant entre pays riches et pays pauvres pourra être comblé par une prétendue aide versée au compte goutte, aide qui d'ailleurs est souvent liée à des considérations politiques et ne représente qu'une fraction des confortables profits réalisés par les sociétés transnationales travaillant dans les pays bénéficiaires.

5. Dans les pays en voie de développement, l'auto-suffisance doit précéder l'interdépendance économique, car celle-ci, en l'absence de rapports économiques équitables, ne peut être qu'une forme déguisée de néo-colonialisme. On ne peut pas considérer qu'une association est saine lorsqu'elle favorise le plus fort. En revanche, le nouvel ordre économique international sauvegarde les droits de chacun dans la justice et la liberté. Certaines délégations insistent pour que les membres du Conseil abordent des questions de détail précises et laissent de côté les déclarations générales; mais les pays en voie de développement considèrent le Conseil comme l'organe supérieur chargé d'élaborer des principes généraux et de formuler des accords de portée générale. On ne peut demander aux pays de négocier sur des questions techniques, alors que le besoin le plus urgent est de s'accorder sur les problèmes fondamentaux. Si tous les pays pouvaient s'entendre pour fonder les préparatifs de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la liste provisoire de questions proposée officieusement par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, et s'ils renonçaient à leurs réserves oiseuses, un grand pas serait franchi sur le chemin de la coopération.

6. En ce qui concerne l'évolution de la situation dans la région dont fait partie le Yémen démocratique, il ne faut pas oublier qu'il existe en Asie occidentale une énorme disparité entre des pays jouissant du plus haut revenu par habitant du monde et d'autres qui vivent dans une abjecte pauvreté. Les représentants des pays développés voudraient essayer de convaincre le monde que les pays producteurs de pétrole de la région de la CEAO devraient recycler leurs liquidités par l'intermédiaire des banques des pays occidentaux et en les investissant dans diverses opérations, mais les pays de la région soutiennent, eux, que charité bien ordonnée commence par soi-même et que tous les fonds excédentaires doivent être investis dans des projets de développement au profit du tiers monde, notamment dans les pays qui sont les plus touchés par l'augmentation du prix des denrées alimentaires et des autres matières premières. C'est la CEAO qui est la mieux équipée pour acheminer l'aide au développement des pays les plus riches vers les pays les plus pauvres de cette région, où le revenu par habitant le plus élevé est d'environ 10 000 dollars et le plus faible de moins de 100 dollars.

7. En ce qui concerne la restructuration du système des Nations Unies en vue de la coopération économique internationale, la délégation du Yémen démocratique apprécie le rapport utile du Groupe d'experts sur ce sujet (E/AC.62/9), qu'elle voudrait étudier plus à loisir. Elle espère cependant que ce rapport ne détournera pas l'attention du Conseil du point principal, qui est l'instauration du nouvel ordre économique.

8. M. KACIMAIWAI (Fidji) dit que le succès relatif de toute initiative de l'Organisation des Nations Unies dépend de l'appui concret apporté par les Etats Membres. La Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ne fait pas exception à cette règle et nécessite constamment un contrôle et une réévaluation minutieux, ainsi qu'une coordination vigilante; dans des circonstances économiques extraordinaires, elle peut même nécessiter un remaniement politique et économique approprié, notamment de la part des pays qui donnent le ton à l'économie mondiale et en déterminent la croissance et le progrès. En fait, pour qu'elle puisse porter ses fruits, la Stratégie exige de toutes les nations une volonté politique délibérée et, de la part des organes des Nations Unies qui y coopèrent, le sentiment réel d'être motivés.

9. Les pays en voie de développement ont fondé de grandes espérances sur la Stratégie internationale du développement, qui constitue pour des millions de pauvres du monde entier une bonne base institutionnelle qui leur permettrait de satisfaire leurs aspirations; la constatation de son échec au moment de l'examen biennal, alors que le premier Programme de coopération économique internationale¹ avait obtenu un succès relatif, a donc fait naître un profond sentiment de frustration et de déception dans les pays en voie de développement. C'est en partie cette déception qui a amené ces pays à appuyer la convocation de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en

¹ Résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1961.

1974. On peut dire de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui ont été adoptés à cette session qu'ils sont la Stratégie internationale du développement sous une forme réévaluée, mise à jour et replacée dans une dimension nouvelle fondée sur le souci de réaliser une meilleure répartition des ressources mondiales et sur la justice sociale.

10. Les pays en voie de développement voient dans le nouvel ordre économique un nouveau programme de relations internationales dans les domaines économique et social, reposant sur le principe de l'association d'Etats souverains, transcendant les limites nationales et régionales, les idéologies et les systèmes politiques et économiques. La fréquence avec laquelle les pays du tiers monde et certains pays industrialisés ont rappelé la nécessité d'une reconnaissance de cette nouvelle structure est l'indice d'une préoccupation croissante : en effet, c'est dans ces nouvelles relations que les pays en voie de développement voient, dans une large mesure, leur salut économique et social.

11. Dans le premier paragraphe de son préambule, la Stratégie internationale du développement reflète les nobles idéaux de promotion de la justice sociale et économique consacrés dans la Charte des Nations Unies; la Stratégie, adoptée par consensus en 1970, est un juste hommage rendu à la prévoyance et à la largeur de vues du Président des Etats-Unis d'Amérique, qui en avait le premier proposé l'idée en 1961. Cependant, il existe une tendance à négliger les idées et les philosophies novatrices et à les laisser dormir dans les archives nationales. Il ne faut pas permettre qu'il en aille de même avec la Stratégie et les principes du nouvel ordre économique : s'il est besoin de les réexaminer et de les modifier, cela doit être fait, pour le bien des millions de pauvres du monde entier.

12. Il faut faire résolument face aux gigantesques problèmes que posent les temps modernes si l'on veut stabiliser l'économie mondiale et apporter l'espoir à des millions de personnes dont la vie n'est en grande partie que frustration. Ces deux dernières années, des bouleversements politiques et économiques sans précédent se sont produits, des guerres et des conflits ont éclaté dans diverses parties du monde, alors que la paix et une harmonie persistante sont essentielles au maintien de la croissance économique et de la stabilité; il faut espérer que les cinq dernières années d'application de la Stratégie et le début de l'instauration du nouvel ordre économique seront marqués par la paix et par la coopération, et la sécurité internationales.

13. Dans ce contexte de conflits, l'inflation, provoquée par une demande croissante à laquelle ne correspond aucune augmentation des approvisionnements, exacerbée par la pénurie de produits de base essentiels, a fait naître des incertitudes quant à la valeur des principales devises qui, de ce fait, ont dû, dans un grand nombre de cas, être dévaluées ou réévaluées — sans aucune coordination — dans l'espoir de faire régner une certaine stabilité. Etant donné l'étroite interdépendance des économies nationales et régionales, ces mesures ne sauraient être considérées que comme des palliatifs temporaires et, dans certains pays développés, l'inflation a atteint 20 p. 100, entraînant une hausse des prix des matières premières qui donne aux pays

du tiers monde un faux sentiment de sécurité, de croissance et de prospérité économiques. Les travailleurs demandent des augmentations de salaire toujours plus élevées pour compenser une inflation croissante, les producteurs augmentent leurs prix pour faire face aux demandes de salaires plus élevés, ce qui vient clore le cercle vicieux créé par le jeu inflationniste des salaires et des prix; par ailleurs, les contre-mesures prises sur le plan national pour réduire la production n'ont fait que provoquer une tendance à la récession et un chômage mondial. L'inflation et la récession ont eu des effets particulièrement graves sur les pays pauvres, surtout sur les pays maintenant appelés "les plus sérieusement touchés" qui, en 1974, sont arrivés au bord de la faillite économique.

14. Il est généralement admis non seulement que les économies nationales sont interdépendantes, mais aussi que la croissance continue de l'économie mondiale est étroitement liée à celle des nations les plus prospères. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique a déclaré récemment que lorsque la récession sévit aux Etats-Unis, elle s'étend à d'autres pays, et que, lorsque l'économie des Etats-Unis ne progresse pas, l'économie mondiale tend à marquer le pas. De même, le rôle de plus en plus important que jouent les économies des pays de la Communauté économique européenne considérés dans leur ensemble entraîne une tendance à l'expansion dans de nombreux pays en voie de développement, car en dépit de la décolonisation rapide, un grand nombre d'anciens territoires coloniaux continuent de dépendre dans une très large mesure des marchés traditionnels des anciennes puissances coloniales. Ainsi, bien que toutes les économies soient interdépendantes, certaines sont plus dépendantes que d'autres de celles d'autres pays; c'est l'une des raisons pour lesquelles les pays en voie de développement ont cherché à effectuer leur rétablissement économique avec l'aide des pays développés et, par voie de conséquence, par la mise en œuvre de la Stratégie et l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

15. Du point de vue politique, les mesures nationales visant à contenir les dépenses pour juguler l'inflation, en particulier dans le secteur des salaires, sont souvent difficiles à appliquer ou socialement injustes. Les nombreuses mesures de lutte contre la récession adoptées au cours de la période 1974-1975 risquent de provoquer un chômage généralisé; certains pays sont même allés jusqu'à pratiquer des coupes sombres dans des programmes sociaux existant depuis longtemps pour essayer de préserver leur économie. Pour les pays traditionnellement pauvres, ces mesures ne font qu'aggraver la situation désastreuse de leurs populations déjà démunies. A Fidji, les salaires ont augmenté quatre ou cinq fois plus que les prix à la consommation depuis mai 1974, ce qui fait peser une menace sur la modeste économie du pays; cette tendance existe probablement dans d'autres pays dont l'économie est plus puissante. Le fait que les prix du pétrole ont quadruplé a eu une incidence sans précédent sur les économies nationales et sur le niveau de la production mondiale. En outre, l'augmentation prévue de plus de 700 p. 100 du prix des engrais compromet sérieusement l'expansion du secteur agricole, surtout du fait que dans les pays en voie de développement 50 p. 100 seulement des objectifs de la Stratégie en matière de développement agricole ont été

atteints. Ce phénomène est d'autant plus alarmant que la population rurale de ces pays représente environ 70 p. 100 de leur population totale. Cette envolée des prix des engrais provoque une aggravation de la pauvreté des masses, des privations accrues et la misère sociale parmi les populations rurales du monde entier; elle entraîne une augmentation des frais généraux et compromet le redressement d'une situation marquée par l'inflation et la récession.

16. Bien que l'inflation ait exercé des effets directs sur la balance des paiements, dans les pays développés aussi bien que dans les pays en développement, il est évident que les pays dont l'économie est puissante et viable se trouvent mieux placés pour prendre des initiatives en vue d'accélérer le redressement de leur balance des paiements. Parmi les pays en voie de développement, ceux qui ne produisent pas de pétrole sont les plus touchés: le FMI a indiqué récemment que le déficit courant de ces pays considérés dans leur ensemble était passé de 9 milliards de dollars en 1973 à 27 milliards de dollars en 1974, et qu'il atteindrait vraisemblablement 36 milliards de dollars en 1975. Les sources de financement extérieures poseront donc pendant un certain temps encore un grave problème à ces pays; au mieux, certains d'entre eux devront envisager de réduire dans une large mesure leur position nette de réserve pour pouvoir financer le déficit comptable courant qui apparaîtra vraisemblablement en 1975. Pour ces pays, les avantages acquis au cours des cinq dernières années seront réduits à néant par les effets des récents bouleversements économiques. La Stratégie internationale du développement vise à améliorer les termes de l'échange et à développer l'industrie des pays en voie de développement afin d'asseoir leur économie sur des bases plus larges; or, il y a eu une diminution en termes réels des ressources transférées: les pays développés n'ont réalisé que dans la proportion de 45 p. 100 l'objectif de 0,7 p. 100 de leur PNB qui avait été fixé. Or la création d'économies viables, qui était l'un des buts fondamentaux de la Stratégie, est impossible sans une amélioration considérable des termes de l'échange des pays en voie de développement. Un apport accru de ressources est nécessaire pour permettre à ces pays d'empêcher que leur économie ne se dégrade davantage, et les pays développés devraient donc être disposés à prendre des engagements fermes pour respecter les objectifs fixés dans la Stratégie. A cet égard, la création d'un mécanisme de prêt à des conditions favorables contribuerait à améliorer la situation économique des pays en voie de développement; il en va de même du nouveau mécanisme envisagé en commun par les pays de l'OPEP et le FMI.

17. En tout état de cause, la réalisation du développement économique et social incombe au premier chef à chaque gouvernement, auquel revient le soin de déterminer les priorités, de mettre en œuvre les programmes de développement, d'effectuer les réformes nécessaires en matière d'infrastructure et d'influencer les attitudes nationales de manière à les orienter vers une acceptation des innovations. Les pays en voie de développement doivent s'efforcer de favoriser une coopération plus poussée au déroulement du processus global de développement. On a beaucoup parlé de la nécessité de renforcer la coopération entre les pays en voie de développement et les pays développés, mais il ne s'ensuit pas que les premiers doivent se contenter d'être de simples bénéficiaires d'une aide économique. Il doivent

aussi améliorer les termes de l'échange, promouvoir entre eux des programmes d'assistance technique et financière et développer un esprit de coopération plus actif; la notion d'interdépendance économique ne doit pas être uniquement considérée comme correspondant à une dichotomie économique entre pays développés et pays en voie de développement. Les initiatives prises en vue de son instauration doivent être renforcées, surtout dans la situation d'urgence actuelle. De plus, les mesures prises à cet effet constitueraient pour les pays développés qui sont en mesure de fournir une assistance un motif d'encouragement et une motivation.

18. La délégation de Fidji appuie les principes directeurs proposés par le Président dans sa déclaration liminaire (1953e séance). Elle estime que la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale ne devrait pas être convoquée dans le but de formuler encore une autre déclaration, puisque la Stratégie internationale du développement et la Déclaration et le Programme d'action, auxquels s'ajoute la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, fournissent une base de travail constructive parfaitement adéquate. La tâche la plus importante de la septième session extraordinaire devrait consister à mettre au point un mécanisme de négociation approprié, qui serait suivi par un dialogue constructif. L'esprit de la Convention ACP-CEE de Lomé, conclue entre la Communauté économique européenne et 46 pays en voie de développement d'Afrique, des Antilles et du Pacifique, pourrait en principe être également celui du système des Nations Unies pour le développement: en vertu de la Convention de Lomé, on a créé un programme pour la stabilisation des recettes d'exportation des pays en voie de développement intéressés (Stabex) qui, bien que ne s'appliquant qu'à certains produits de base, pourrait être le précurseur d'un programme global destiné à assurer la stabilité du commerce des pays en voie de développement.

19. La délégation de Fidji estime que, sur le plan pratique, les délégations au Conseil seraient mal avisées de s'appesantir indûment sur les injustices du passé. Les déséquilibres économiques et sociaux de l'ancien ordre économique sont évidents, mais la volonté non moins évidente de changer cet ordre doit être à la base de toute coopération et de toute action commune. En blâmant constamment les autres pays, on ne fait que durcir la volonté politique de certains pays ou groupes de pays.

20. La liste provisoire des sujets proposée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept pour la septième session extraordinaire fournit un cadre de discussion adéquat, et celle-ci devrait être également étendue à des domaines dans lesquels il existe des aspirations communes; les négociations devraient aussi porter, d'une manière aussi constructive que possible, sur les points de divergence. Ce n'est en effet que par une action concertée que l'on parviendra à faire reconnaître formellement le nouvel ordre économique international, qui apportera le premier rayon d'espoir aux millions de personnes qui n'ont jamais connu que la misère.

21. M. DUGERSUREN (Mongolie) dit qu'il est encourageant de constater que, trente ans après la fin de la seconde guerre mondiale, la communauté mondiale assiste au développement de la détente, fondée sur les principes de

la coexistence pacifique. La paix et la sécurité internationales seront renforcées par le succès de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et par les victoires remportées par les peuples vietnamien, cambodgien et laotien sur l'agression néo-colonialiste, et l'affrontement fera place à la recherche concertée de solutions négociées à de nombreux problèmes essentiels. Les partisans de la "guerre froide" s'efforcent cependant de compliquer la situation internationale et de renverser cette tendance favorable. Il est essentiel de mettre fin à la course aux armements si l'on veut préserver la paix et la sécurité internationales. Des efforts énergiques et soutenus doivent être faits pour que tous les Etats, en particulier ceux qui détiennent des armes nucléaires, participent aux négociations en vue du désarmement.

22. De plus en plus, on comprend qu'il faut traduire les occasions favorables qu'offre l'amélioration du climat politique international en mesures pratiques visant à promouvoir le développement social et économique et la coopération internationale, qui sont les véritables avantages que la communauté internationale peut tirer de la coexistence pacifique. La situation économique actuelle dans le monde reflète des tendances irrégulières et contradictoires. Les pays développés à économie de marché sont frappés par la récession, l'inflation, la crise de l'énergie et la crise monétaire. Malgré les améliorations considérables réalisées dans quelques cas isolés, la situation générale de l'économie des pays en voie de développement est loin d'être satisfaisante. Selon *l'Etude sur l'économie mondiale, 1974. – Deuxième partie* (E/5681 et Add.1 à 4), le taux d'accroissement de la production agricole et industrielle a baissé dans ces pays entre 1973 et 1974. En conséquence, les objectifs à mi-parcours de la Stratégie internationale du développement ne sont toujours pas atteints. En outre, la crise des pays développés à économie de marché a des conséquences défavorables sur le développement social et économique des pays en voie de développement. Alors que la récession et l'inflation risquent d'influer défavorablement sur le courant des ressources en direction des pays en voie de développement, elles ne changent rien à la nécessité fondamentale de réformer les pratiques et méthodes dépassées qui caractérisent le commerce international et toutes les relations économiques. Comme il est dit dans la Déclaration et le Plan d'action concernant le développement et la coopération industriels adoptés à Alger par la deuxième réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept en février 1975, l'agression étrangère, la domination coloniale et la discrimination raciale continuent d'être les principaux obstacles au progrès des pays en voie de développement.

23. Un autre facteur négatif pour la situation économique de nombreux pays en voie de développement est la présence de sociétés transnationales dont les activités, si elles ne sont pas contrôlées, menacent le développement politique, social et économique normal. La délégation mongole soutient fermement les justes revendications et aspirations des pays en voie de développement concernant la souveraineté permanente sur les ressources naturelles et l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité, la justice et l'intérêt mutuel, telles qu'elles s'expriment dans la Déclaration adoptée par l'Assemblée

générale et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

24. L'économie des pays socialistes se développe rapidement, et ces pays deviennent un facteur dynamique dans la vie économique internationale : alors qu'ils ne comptent que 9,4 p. 100 de la population mondiale, ils représentent plus du tiers de la production industrielle du monde. Ils se montrent constamment partisans de la transformation fondamentale des relations économiques internationales sur la base des principes énoncés dans la Déclaration. La coopération avec les pays en voie de développement et l'assistance qu'ils leur fournissent ont été décrites dans la déclaration prononcée récemment par le représentant du CAEM (1956e séance).

25. La Mongolie est sur le point de célébrer le cinquante-quatrième anniversaire de la Révolution populaire, qui l'a engagée sur la voie du développement socialiste indépendant et démocratique. Grâce à des transformations économiques et sociales profondes, à l'assistance de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes et à son appartenance au CAEM, la Mongolie est devenue un pays agro-industriel dont l'économie est en pleine expansion. Cette coopération et cette assistance ont été essentielles pour combler l'écart entre le développement de la Mongolie et des autres membres du CAEM. Le Programme général pour l'extension et l'amélioration de la coopération et pour le progrès de l'intégration économique socialiste entre les pays membres du CAEM prévoit des mesures particulières pour accélérer le développement de la Mongolie grâce à un nombre croissant de projets bilatéraux et multilatéraux. Le taux de croissance moyen du PNB de la Mongolie est actuellement proche de 7 p. 100, celui de son revenu national est de 5,5 p. 100 et celui de sa production industrielle de 9,6 p. 100.

26. Le succès de la session actuelle du Conseil économique et social pourra se mesurer aux progrès qu'elle permettra de faire dans la préparation de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui portera essentiellement sur l'application des principes et objectifs de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et qui marquera ainsi une étape sur la voie de la décolonisation économique.

27. La complexité des questions que soulève la transformation radicale des relations économiques internationales héritées du passé ne doit pas être invoquée comme excuse pour remettre à plus tard la solution des problèmes urgents qui se posent. L'interdépendance de la communauté internationale, qui a été soulignée par plusieurs représentants, n'est pas un phénomène nouveau : il ne s'agit, en effet, que de la coopération entre Etats, sur la base de l'égalité souveraine, de la non-ingérence, de la non-discrimination et de l'intérêt mutuel.

28. Le Gouvernement mongol étudiera soigneusement le rapport du Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies et il approuvera les modifications susceptibles d'accroître réellement l'efficacité du Conseil et d'autres organes des Nations Unies dans le domaine économique et social. Cependant, il ne faut pas faire de la réorganisation une fin en soi, en négligeant la

solution de problèmes fondamentaux. Aucun changement apporté à la structure de l'ONU ne devrait être contraire aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies.

M. Longerstaeey (Belgique), vice-président, prend la présidence.

29. M. SCHWARTZ-GIRÓN (Espagne) transmet les regrets du chef de sa délégation qui ne peut assister à la séance.

30. L'économie mondiale est malade et il est impossible de prévoir quand et comment elle se rétablira. Etant donné les problèmes persistants de la faim et du sous-développement, rien n'incite à l'optimisme pour le court ou le moyen terme. De plus, les bouleversements causés par la hausse soudaine des prix du pétrole n'ont fait que souligner que la crise n'est pas seulement conjoncturelle et qu'elle est due aux défauts qui caractérisent la structure de l'économie mondiale. Il faut en particulier revoir les mécanismes du marché, compte tenu de l'interdépendance économique dont il est constamment question et qui signifie que la croissance de quelques pays entraîne une accélération de la croissance du plus grand nombre. Les difficultés auxquelles se heurtent les pays sont communes à tous; seule diffère l'évaluation qui en est faite, compte tenu de la situation intérieure de chacun.

31. Pendant les six mois à venir, une tendance plus encourageante devrait se dessiner sous l'inspiration du Conseil et de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui se prolongera par la trentième session de l'Assemblée générale. L'Espagne est l'un des pays signataires de la déclaration adoptée par l'OCDE le 28 mai 1975 sur les relations avec les pays en voie de développement. La délégation espagnole fera de son mieux pour apporter une contribution positive aux travaux de la session extraordinaire. Comme le Président, elle pense que la session actuelle du Conseil doit jeter les bases du succès de la session extraordinaire.

32. S'agissant du rapport du Groupe d'experts concernant la nouvelle structure des Nations Unies pour la coopération économique internationale, sur lequel le Gouvernement espagnol réserve sa position, M. Scharz-Girón dit que si, comme le Groupe d'experts l'a suggéré, le Conseil doit être réactivé et rester en session en permanence, sa composition doit être universelle. Si l'on supprime certains comités et commissions subsidiaires, on réduira encore le nombre des pays qui peuvent exprimer leur point de vue au Conseil, et si une session ministérielle se tient chaque année pour examiner les questions les plus importantes, il sera encore plus injuste que certains pays n'y soient pas admis. Certes, le principe de l'universalité n'est pas facile à appliquer dans la pratique, mais c'est là un des inconvénients de la démocratie parlementaire : il ne peut y avoir de démocratie parlementaire sans universalité.

33. L'Espagne termine son mandat au Conseil et, en même temps qu'elle s'est développée, elle a joué un rôle de plus en plus grand dans les activités du Conseil. Le Gouvernement espagnol est particulièrement satisfait de sa participation aux activités économiques et sociales de

l'ONU, et ce pour quatre raisons : premièrement, l'Espagne a annoncé au cours de l'année écoulée qu'elle était finalement en mesure de renoncer à l'aide fournie par le PNUD au titre du système des chiffres indicatifs de planification et qu'elle pouvait devenir un donneur net, montrant ainsi sa conviction que l'aide du PNUD doit servir à accélérer le développement des pays les plus pauvres; deuxièmement, l'Espagne a joué un rôle actif dans le transfert de la science et de la technique aux pays en voie de développement et elle espère qu'une conférence internationale ou une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la science et la technique se tiendra d'ici la fin de la décennie; troisièmement, l'Espagne a participé aux recherches sur les activités des sociétés transnationales, mettant au service de tous sa vaste expérience en la matière; enfin, le Gouvernement espagnol se félicite qu'un nouvel organisme des Nations Unies, l'Organisation mondiale du tourisme, vienne d'établir son siège en Espagne. L'Espagne est l'un des premiers pays pour l'industrie du tourisme et elle a acquis dans ce domaine une immense expérience qu'elle entend mettre à la disposition des pays souhaitant développer leur industrie touristique.

34. M. TOBAR (Equateur) dit que la session en cours du Conseil est particulièrement importante car elle constitue le point culminant du processus d'évaluation, au milieu de la Décennie, de la Stratégie internationale du développement, et l'étape préparatoire de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle donne l'occasion de faire le bilan des succès et des échecs du passé et d'établir les fondements d'une nouvelle stratégie pour l'avenir.

35. Tous les pays sont plus ou moins affectés par les bouleversements économiques mondiaux et leurs difficultés ne pourront être surmontées dans le cadre du système actuel. C'est pourquoi la seule solution consiste à fournir un effort déterminé de coopération internationale afin de transformer les structures actuelles en tenant compte de la nouvelle conception des obligations imposées par l'interdépendance internationale. Jusqu'à présent, aucun accord n'a été conclu entre ceux qui préconisent obstinément le maintien du système actuel et ceux qui sont partisans d'une nouvelle orientation.

36. L'ONU constitue le meilleur instrument dont les hommes disposent pour se comprendre. Les travaux qu'elle a effectués en faveur de la paix mondiale et de la libération des peuples colonisés pendant ses trente années d'existence permettent de penser qu'elle pourra jouer un rôle aussi efficace pour le redressement économique et social des pays du tiers monde. La condition essentielle, toutefois, demeure la volonté politique des pays développés; si cette volonté d'établir les fondements d'un nouvel ordre économique international n'existe pas, toute forme de négociation à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies sera dépourvue de sens.

37. Les principes généraux du nouvel ordre ont reçu l'appui de nombreux pays développés. Il faut espérer que des négociations amicales et un dialogue constructif permettront aux Etats qui émettent encore certaines réserves de réviser leur position et d'approuver la restructuration de la Stratégie internationale du développement sur la base des principes contenus dans le Programme d'action et dans la

Charte des droits et devoirs économiques des Etats approuvés par l'Assemblée générale. Les études établies par la CNUCED et par les commissions régionales justifient pleinement les revendications du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Il ne fait pas de doute que l'échec de la Stratégie provient en grande partie de l'existence d'un système commercial qui favorise exclusivement les pays développés.

38. C'est pourquoi une solution globale a été proposée pour tous les problèmes de production, de commercialisation et de prix des produits de base. L'expérience acquise en ce qui concerne les accords internationaux de produits prouve qu'un système de cette nature ne suffit pas à assurer une commercialisation appropriée. La coopération entre les pays en voie de développement eux-mêmes est essentielle si l'on veut créer de nouvelles associations de producteurs et renforcer celles qui existent déjà. La seule solution au problème des prix réside dans l'indexation, dans l'introduction sur la scène internationale d'une des mesures régulatrices utilisées par les pays développés sur leurs propres marchés. Pour les produits qui peuvent être stockés, il est indispensable de créer des stocks régulateurs; pour les denrées périssables, il faut adopter un système qui permette aux pays producteurs d'accéder aux marchés dans des conditions équitables. Le SGP n'a pas encore été étendu à tous les pays, et il est regrettable que l'une des grandes puissances ait essayé de l'utiliser pour exercer des pressions politiques. Le problème de l'énergie a été déformé par les porte-parole des entreprises transnationales qui ont tenté de le présenter comme la cause unique de la crise économique, alors qu'en réalité la cause réelle provient des déséquilibres dont souffrent les systèmes commerciaux et monétaires imposés par le monde industrialisé.

39. Il est temps de mettre fin aux déclarations théoriques et d'entamer des négociations concrètes. La délégation équatorienne espère que tous les Membres de l'ONU admettront la nécessité d'adopter des politiques et des méthodes nouvelles et prendront l'engagement formel de mettre en œuvre le mécanisme nécessaire à l'instauration du nouvel ordre économique international. La liste provisoire des questions présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui constitue la base minimale sur laquelle les négociations doivent être entamées, doit être adoptée.

40. M. MILLS (Jamaïque) note que, comme il ressort de la discussion générale, les participants sont essentiellement préoccupés par la prochaine septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La présente session du Conseil donne l'occasion d'évaluer le sens réel des progrès prudents qui ont été accomplis au cours des derniers mois par les délégations qui cherchaient à créer un climat approprié et à mettre l'accent sur un certain nombre de questions pouvant faire l'objet d'une négociation. Il est indéniable que le changement remarquable qui est intervenu dans le climat peut être attribué à la détermination de toutes les délégations de travailler en parfaite harmonie. Un deuxième progrès remarquable a été l'apparition au premier plan de la question du nouvel ordre économique; ceci est dû essentiellement à l'obstination dont ont fait preuve les pays en voie de développement. Du fait que cette obstination semble avoir indisposé certains pays développés, M. Mills tient à souligner que les pays en voie de développement n'ont rien fait de plus que ce que d'autres groupes de population ont

déjà fait face à tant de négligence et de désavantages. L'histoire des pays développés et des pays en voie de développement est remplie d'exemples de pressions de cette nature, et il est injuste de considérer que les actions des pays en voie de développement sont inhabituelles, injustifiées ou immodérées. Elles ne sont qu'une mesure des difficultés que ces pays ont dû affronter pour faire accepter leur idée principale, à savoir qu'ils ne pourront avoir d'avenir acceptable sans une transformation radicale du système économique international.

41. Les négociations sur des questions de fond doivent maintenant être entamées. Ceci nécessite un changement de style et d'orientation de la part de tous les pays, développés et en voie de développement, et il convient avant tout de se demander si cet objectif est atteint ou le sera avant la septième session extraordinaire.

42. Parmi les facteurs qui ont contribué aux progrès déjà réalisés, il y a l'attitude positive et favorable d'un certain nombre de pays développés; à cela s'ajoutent les derniers événements économiques et politiques qui ont donné l'impression générale que le monde doit s'orienter dans une direction différente si l'on veut accomplir des progrès durables et instaurer un système de coopération internationale viable. Ainsi, un réexamen progressif des hypothèses, des attitudes fondamentales et des convictions commence à s'effectuer. Il est manifeste que certains pays développés sont fermement décidés à progresser sur des bases constructives, alors que d'autres ne semblent pas avoir véritablement changé d'attitude. Même ceux-ci, cependant, sont préoccupés par ces problèmes et conscients du fait que les convictions et les systèmes anciens sont sérieusement remis en question, phénomène qui est devenu plus sérieux en raison des divergences d'opinions qui existent à l'intérieur même de ces pays. Il faut donc tirer profit de ce nouveau climat.

43. La conception des changements préconisés par les pays en voie de développement dans le domaine des relations économiques internationales est loin d'être entièrement comprise. La délégation de la Jamaïque prie instamment les pays développés de continuer à examiner et à reconsidérer la situation et d'admettre que le système économique actuel repose sur la subordination des aspirations légitimes des peuples aux intérêts des sociétés les plus puissantes et les plus avancées sur le plan technologique. Si l'on ne change pas fondamentalement les principes qui régissent le système actuel et le mécanisme qui le fait fonctionner, il n'y a aucun espoir de transformer sérieusement les perspectives des peuples qui se trouvent de l'autre côté du système. Les pays en voie de développement doivent également faire preuve d'une plus grande compréhension et faire en sorte que les considérations du passé ne soient pas un obstacle à leur évolution.

44. On dit parfois que les propositions du tiers monde ont un fondement "théologique", mais c'est également le cas des doctrines des pays industrialisés, qui reposent sur le "laissez-faire" et les "forces du marché". Le représentant de la Jamaïque prie instamment les pays développés d'avoir confiance en l'avenir, d'abandonner leurs craintes et de ne plus considérer que si les pays en voie de développement

obtiennent des avantages importants, ce ne peut être qu'au détriment des pays développés.

45. On a beaucoup parlé de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La délégation de la Jamaïque accueille favorablement l'amélioration du climat général, mais elle a le sentiment qu'il serait faux de sous-estimer le degré et la nature des améliorations qu'il convient d'apporter au système économique international et aux relations économiques si l'on veut que la situation des pays en voie de développement s'améliore sensiblement. La délégation de la Jamaïque espère que grâce à ce nouveau climat les questions particulièrement controversées seront abordées d'une façon plus directe et plus approfondie. Faut de temps, les résultats de la session extraordinaire seront nécessairement limités, mais la délégation de la Jamaïque est convaincue que cette session marquera une étape décisive dans les relations internationales, car le problème n'est pas seulement celui de la situation des pays en voie de développement, mais celui de l'avenir du monde.

46. M. Mills espère que le rapport du Groupe d'experts concernant la nouvelle structure des Nations Unies pour la coopération économique internationale, auquel il a eu l'honneur de contribuer, recevra un accueil favorable.

M. Akhund (Pakistan) reprend la présidence.

47. M. FASLA (Algérie) fait observer que la présente session revêt une importance particulière, car elle permet de juger des dispositions des uns et des autres à œuvrer pour le succès de la coopération économique internationale.

48. La crise qui affecte les relations économiques internationales est d'autant plus grave qu'elle compromet le développement des pays en voie de développement. Depuis quelques décennies le monde industrialisé est assuré d'une stabilité constante dans sa croissance économique grâce aux profits considérables tirés de l'exploitation des ressources naturelles des pays en voie de développement. Cependant, le monde développé n'a accordé qu'une attention marginale à la situation des pays pauvres et n'a pas eu la volonté pratique de rechercher des solutions viables et permanentes aux problèmes du développement. Les solutions préconisées ont eu un caractère provisoire, et non pas fondamental. Au lieu de guérir le mal, on a simplement cherché à le calmer de temps à autre.

49. Le système monétaire, que les pays développés dominent et contrôlent pour protéger leurs intérêts personnels et nationaux, a été perturbé par les décisions unilatérales prises en 1971; ces décisions ont accéléré la crise qui devait affecter en premier lieu les pays riches.

50. Les sociétés transnationales, qui peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la coopération internationale, ont souvent fait preuve, en dehors de tout contrôle, de cupidité et n'ont pas hésité à s'ingérer dans les affaires intérieures des pays d'implantation et à violer leur souveraineté afin de s'assurer des profits considérables.

51. La délégation algérienne est cependant tournée vers l'avenir; elle espère que celui-ci sera plein de promesses et mettra l'accent sur la dignité humaine et sur le droit à une

vie décente, sans famine ni misère, sans analphabétisme ni maladies. Pour y parvenir, la communauté internationale devra accepter de mettre le développement au centre de ses préoccupations et de prendre des mesures efficaces en ce sens.

52. La crise de l'économie mondiale a peut-être été salutaire dans la mesure où elle a permis à tous les pays, grands et petits, de prendre conscience de l'interdépendance de leurs économies. Il faudra garder cette interdépendance constamment présente à l'esprit et elle devra guider les membres du Conseil dans la recherche de solutions aux problèmes actuels. Le monde d'aujourd'hui n'offre pas plusieurs choix : les nations sont condamnées à la coopération ou à la confrontation. Autant la coopération peut être bénéfique et garantir la paix, autant la confrontation risque d'être violente avec son cortège de souffrances et de malheurs.

53. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait être le prolongement logique de la sixième session extraordinaire, et elle devrait apporter une contribution substantielle à l'établissement du nouvel ordre économique international dont les principes et directions ont été clairement définis dans la Déclaration et dans le Programme d'action, et plus tard dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

54. Le monde ne peut pas se développer harmonieusement sans une certaine planification ou une certaine régulation des relations économiques internationales, et sans un certain nombre de projets à grande échelle pour le développement. La délégation algérienne considère ce problème d'une manière pragmatique, et il lui est difficile d'accepter les affirmations selon lesquelles la liberté totale de l'entreprise dans son sens le plus large et la loi du marché dans sa manifestation la plus classique constituent une garantie de succès dans le domaine économique. Il est impossible d'accepter ce point de vue alors que la plupart des pays développés parlent au niveau national de planification indicative, de programmes, de contrôle, etc., lorsque l'on sait que les sociétés transnationales, qui avec les banques constituent l'instrument le plus perfectionné du libéralisme économique, disposent des meilleurs bureaux de planification pour établir des projections pour le partage des marchés et la fixation des prix des matières premières qu'elles exportent ou importent et des produits manufacturés qu'elles produisent ou exportent. Ce point de vue est inacceptable lorsqu'on sait qu'un pays ou quelques pays contrôlent complètement le système monétaire, peuvent agir à leur gré sur la monnaie et augmenter ou diminuer son pouvoir d'achat en fonction de leurs intérêts exclusifs.

55. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a suscité un grand intérêt aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, particulièrement dans les milieux intellectuels et universitaires. Des séminaires, des colloques et des réunions sur le nouvel ordre économique international ont été organisés dans toutes les parties du monde. M. Fasla croit que les pays développés, avec les ressources importantes dont ils disposent, peuvent convaincre leur opinion publique que les sacrifices qui peuvent parfois lui être demandés servent

en fait ses intérêts, car tôt ou tard ils garantiront la stabilité économique mondiale.

56. La lutte contre le sous-développement est essentiellement une tâche nationale, mais les efforts des pays pauvres seront vains s'ils ne s'appuient pas pendant un certain temps sur une assistance étrangère et internationale. La coopération entre pays est un élément essentiel du nouvel ordre économique. Les pays neutres membres de l'OPEP font partie intégrante du tiers monde, dont ils partagent les aspirations et avec lequel ils coopèrent dans un esprit de solidarité. Beaucoup de choses sans fondement ont été dites au sujet des ressources financières fabuleuses des pays de l'OPEP, alors que les banques centrales des pays riches recèlent des ressources financières énormes, et que personne ne parle des avoirs gigantesques des sociétés transnationales.

57. La délégation algérienne se réjouit qu'un certain nombre d'orateurs aient souligné la nécessité du dialogue, car le dialogue a toujours été un des éléments fondamentaux de la politique nationale de son gouvernement. Néanmoins, pour donner des résultats, le dialogue doit être fondé sur une réelle volonté politique de coopérer pour améliorer le sort de l'humanité, pour corriger les injustices héritées du passé et pour substituer aux rapports de domination économique des rapports de coopération. Le dialogue doit aller au-delà des déclarations d'intentions, et conduire à l'action. Pour éviter toute équivoque, M. Fasla tient à préciser que des principes fondamentaux comme celui de la souveraineté nationale des Etats sur leurs ressources naturelles ne sont pas négociables. La Stratégie internationale du développement doit être adaptée aux exigences des situations nouvelles à un moment où la souveraineté nationale sur les ressources naturelles est de plus en plus reconnue.

58. La délégation algérienne appuie sans réserve les idées exposées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant l'ordre du jour de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et la révision de la Stratégie internationale du développement [E/5693, annexe IX], particulièrement en ce qui concerne la nécessité d'éviter le gaspillage et les doubles emplois dans les efforts déployés par les Nations Unies pour promouvoir les relations internationales et une planification appropriée. Elle souscrit aussi à l'idée de conférer à l'ONUDI le statut d'institution spécialisée des Nations Unies.

59. M. MARTÍNEZ (Argentine) dit que l'une des questions qui a suscité le plus grand intérêt au cours de la présente session du Conseil est l'examen à mi-parcours de la Stratégie internationale du développement.

60. Des circonstances qui échappent parfois au contrôle des pays et des peuples ont provoqué des changements profonds sur la scène internationale et dans la polarisation du pouvoir mondial. L'un des facteurs qu'il faut avoir présent à l'esprit lors de l'examen et de l'évaluation de la Stratégie internationale du développement est la nouvelle attitude adoptée par les pays en voie de développement, particulièrement au cours des deux dernières années. Le mécontentement exprimé en 1973 par les pays en voie de développement subsiste toujours, mais ces pays ont décidé

de réduire les zones de confrontation et de concentrer leurs efforts sur des points spécifiques qui offrent des possibilités de coopération internationale avec le monde industrialisé. C'est par exemple le désir de réaliser un véritable consensus en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui a amené les pays non alignés à préconiser la convocation de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

61. Les quinze années qui se sont écoulées depuis l'adoption du premier Programme de coopération économique internationale ont été marquées par bon nombre de déceptions. Les pays en voie de développement ont commencé à se rendre compte que le processus de développement était lent, hérissé d'obstacles et qu'il se heurtait à tout moment non seulement aux "réalités" mais aussi aux attitudes politiques de certains pays qui essaient d'éluder les responsabilités que l'interdépendance impose à tous les pays. Les pays qui ont pratiqué dans le passé des politiques incompatibles avec les objectifs de la Stratégie internationale du développement sont généralement ceux qui refusent maintenant d'accepter les principes du nouvel ordre économique international et qui n'attachent que peu d'importance à la coopération en vue du développement dans leur politique nationale. La délégation argentine continue cependant à penser que la principale force du nouvel ordre vient de ce qu'il fait du développement un facteur clé dans la politique étrangère de tous les pays de la communauté internationale.

62. La délégation argentine estime que l'examen et l'évaluation, à mi-parcours, de la Stratégie internationale du développement devrait fournir l'occasion d'adapter cette stratégie, en tant qu'instrument mondial, aux besoins et aux directives énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux objectifs plus précis définis par la communauté internationale à de récentes conférences.

63. Une autre question importante sur laquelle les pays en voie de développement se sont mis d'accord est celle de l'énergie et de certains autres produits de base, question qui est encore en cours de négociation entre les pays en voie de développement et les grands pays industriels. Le meilleur moyen de donner effet à cet accord serait de le soumettre à une analyse et à une discussion dans le cadre du système des Nations Unies. A titre de mesure préliminaire, il faudrait faire figurer une référence expresse à cette question dans le texte révisé de la Stratégie internationale du développement.

64. Pour ce qui est du renforcement de la coopération internationale dans le domaine du développement industriel, M. Martínez note avec une satisfaction particulière qu'il y a un consensus de plus en plus large quant à la nécessité de faire de sérieux efforts pour accroître la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale, cela étant considéré comme un moyen essentiel de contribuer à leur développement économique et social. Conformément à ce nouvel esprit, exprimé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, toute adaptation de l'ONUDI aux nouveaux objectifs, tant sur le plan bud-

gétaire que sur le plan de l'organisation, doit être acceptée sans réserve par la communauté internationale pour que cette organisation devienne plus efficace et puisse faire bénéficier de son assistance tous les pays en voie de développement.

65. Il faut établir une distinction très nette entre l'examen et l'évaluation de la Stratégie internationale du développement, en tant qu'élément du nouvel ordre économique, et les prochaines mesures que la Communauté internationale devra prendre pour aboutir à des accords effectifs et à des résultats tangibles dans leur mise en œuvre. Le représentant de l'Argentine se réfère en particulier à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale : le choix prudent et la concentration des questions pour cette session sont le meilleur moyen de parvenir à des résultats concrets, mais il ne faut pas oublier que les mesures à prendre sont destinées à assurer la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs énoncés dans la Stratégie internationale du développement.

66. De l'avis de M. Martínez, la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale sera un véritable test pour déterminer dans quelle mesure les délibérations de la présente session du Conseil ont été écoutées et interprétées. Les efforts déployés à cette session par les pays développés et par les pays en voie de développement aideront à mettre en marche le nouvel ordre économique international. Le représentant de l'Argentine espère que cette importante réunion n'aboutira pas à des documents qui, comme cela se produit souvent, contiennent de nombreuses réserves ou clauses échappatoires.

67. Les pays en voie de développement ont préféré choisir des sujets qui permettront de concentrer les efforts sur l'adoption d'un petit nombre de mesures liées entre elles. Il est toutefois possible que l'Assemblée générale ait à inclure dans ses décisions des questions qui sont examinées dans des instances qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies. M. Martínez pense, en particulier, aux négociations commerciales multilatérales engagées par le GATT et aux travaux du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI sur le système monétaire international. Il ne faudrait pas tarder à définir une large base politique qui permettrait d'appliquer les principes concernant le traitement différentiel et la participation équitable des pays en voie de développement dans les décisions internationales, commerciales, financières et monétaires, adoptées au cours des deux dernières années.

68. Il n'y a pas eu de réponse concrète aux propositions faites par les pays en voie de développement en vue de l'établissement d'un programme d'ensemble prévoyant la réduction et l'élimination progressive des obstacles tarifaires et non tarifaires qui empêchent l'accès de leurs exportations aux marchés des pays développés. Le SGP, qui a été à un certain moment considéré comme un pas en avant, est maintenant menacé par l'apparition de systèmes discriminatoires de préférences verticales. En outre, les avantages que pouvait offrir le SGP ont été limités par les retards apportés à sa mise en œuvre par les grands pays industriels ou par le refus de ces pays d'inclure dans le système des produits intéressant les pays en voie de développement, en

particulier des produits agricoles ou des produits qui ont déjà fait l'objet d'un traitement assez poussé.

69. L'Assemblée générale devra également incorporer dans ses décisions des prévisions raisonnables pour l'avenir. La délégation argentine espère qu'il sera possible de conclure des accords qui permettront de réaliser de nouveaux progrès dans des réunions comme la quatrième session de la CNUCED, qui se tiendra en mai 1976. La concertation des actions menées à l'échelle mondiale dans le domaine de la coopération internationale pour le développement exige de nouveaux efforts de la part de tous les pays, développés et en voie de développement, et les résultats de cette coopération dépendront de la volonté politique de tous.

70. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil il y a le rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa première session (E/5655 et rectificatif), qui montre que le programme de travail de la Commission est loin d'être épuisé. L'établissement d'un code de conduite concernant les sociétés transnationales doit naturellement jouir d'une priorité absolue; la délégation argentine tient à souligner ce point qui devrait, à son avis, s'inscrire dans tout nouvel ordre économique international.

71. A la cinquante-septième session du Conseil (1910^e séance), la délégation argentine a attiré l'attention sur la nécessité d'une définition exhaustive du principe de la souveraineté entière, permanente et inaliénable des Etats sur leurs ressources naturelles. Elle a également parlé des travaux à effectuer par le Comité des ressources naturelles, compte tenu de l'existence d'un plan d'action global pour tous les programmes du système des Nations Unies relatifs aux ressources naturelles. A sa quatrième session, le Comité a effectué un travail important, qui lui a permis de présenter quatre projets de résolution pour adoption par le Conseil (E/5663, chap. Ier). La délégation argentine pense que ces textes méritent d'être adoptés à l'unanimité. Etant donné que l'Argentine a offert d'accueillir la Conférence des Nations Unies sur l'eau qui doit se tenir en mars 1977, M. Martínez n'attirera l'attention que sur le projet de résolution II, qui a trait aux préparatifs de la Conférence et aux termes duquel le Conseil autoriserait le Comité des ressources naturelles à jouer le rôle de comité préparatoire de la Conférence.

72. Le Conseil est également saisi du rapport du Conseil d'administration du PNUE sur sa troisième session (E/5710), qui décrit les progrès faits par cet organisme. Le PNUE a tenu compte de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et devra de plus en plus adapter ses activités aux besoins réels des pays en voie de développement et aux exigences d'une exploitation harmonieuse de leurs ressources naturelles qui préserve la qualité de la vie pour les générations futures.

73. En conclusion, M. Martínez espère que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats servira de guide dans les relations entre les Etats, entre les Etats et les organisations internationales et entre les organisations, pour

ce qui est des principes fondamentaux à appliquer pour réaliser le nouvel ordre auquel aspire la communauté internationale.

74. Mme PSIMENOS de METZ NOBLAT (Chambre de commerce internationale), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit qu'elle veut souligner, au nom du Secrétaire général de la CCI, l'importance que celle-ci attache aux relations bilatérales et multilatérales avec le système des Nations Unies.

75. Au cours des douze derniers mois, de nombreux pays importants se sont trouvés en récession, partiellement en raison de la forte hausse des prix du pétrole, mais aujourd'hui certains signes, notamment aux Etats-Unis d'Amérique, permettent d'espérer qu'il y aura en 1976 un retournement conjoncturel. Toutefois, la situation ne justifie aucun relâchement.

76. Tout d'abord, il est à craindre qu'une hyperréaction à la crise actuelle ne conduise à la reprise de l'inflation et à une série de hauts et de bas prononcés dans l'activité économique. L'incertitude économique pourrait mettre un terme à l'élévation des niveaux de vie que tous les peuples en sont venus à attendre, et conduire à l'instabilité politique et sociale. Compte tenu de l'interdépendance croissante des nations, principe qui guide toutes les actions de la CCI, et de l'interaction des facteurs cycliques, les politiques gouvernementales sont insuffisantes sans la collaboration des milieux d'affaires.

77. Deuxièmement, tout nouvel accroissement des dépenses politiques, joint à la participation croissante du gouvernement dans l'économie nationale, pourrait bien entraver l'efficacité de la répartition globale des ressources dans l'économie d'un pays.

78. Troisièmement, bien que le taux d'inflation diminue, il reste trop élevé dans la plupart des pays. La force d'une politique gouvernementale réside dans sa capacité à maintenir la stabilité des prix avec des niveaux satisfaisants de croissance et d'emploi. On ne peut obtenir de rapports harmonieux sur le marché du travail que par une politique de consultation et de collaboration des gouvernements avec les milieux d'affaires et les syndicats. L'inflation réclame également des mesures urgentes dans le domaine des relations monétaires internationales, car l'instabilité des taux de change et les fluctuations du prix des importations qui en résultent font qu'il est difficile de parvenir à la stabilité des prix intérieurs.

79. Quatrièmement, la politique financière des gouvernements doit encourager les investissements. Plus faible sera la marge bénéficiaire, moins importants seront les fonds qui pourront être utilisés pour les investissements, ce qui, dans une économie de marché, ne peut que constituer un frein à la croissance.

80. Cinquièmement, il est essentiel d'établir un climat de confiance croissante entre les gouvernements et les milieux d'affaires. Cela implique une action concertée de toutes les parties qui peuvent influencer la situation économique, et en premier lieu des pouvoirs publics, des organismes intergouvernementaux et des milieux d'affaires.

81. L'un des principaux domaines où cette approche coopérative devra être adoptée d'urgence est celui des ressources mondiales. Il faut que s'ouvre un dialogue entre les gouvernements des pays producteurs de pétrole et ceux des pays consommateurs, et que des contacts s'établissent entre les milieux d'affaires de ces pays, ce que la CCI s'efforce de favoriser. Des procédures souples doivent être mises au point pour utiliser partout où cela est possible les capacités de l'entreprise privée et pour combiner ses ressources avec celles du secteur public si l'on veut mettre en œuvre avec le maximum de rapidité, d'efficacité et d'économie, les programmes énergétiques qui sont jugés nécessaires par les pouvoirs publics mais qui ne répondent pas au critère de rentabilité.

82. C'est simplifier les choses à l'excès que de lier les discussions consacrées aux produits de base agricoles et aux matières premières industrielles aux problèmes des pays en voie de développement. En pratique, les intérêts des pays en voie de développement et ceux des pays développés coïncident souvent, et il en sera de plus en plus ainsi à mesure que l'industrialisation progressera au plan mondial. Les pays développés et les pays en voie de développement doivent donc examiner ensemble les problèmes que posent la production et le commerce des produits de base, en tenant compte du fait que la prospérité mondiale ne sera pas accrue par des restrictions apportées à la production et qu'une approche globale des problèmes relatifs aux produits de base risque très vite de faire perdre de vue les réalités. La CCI présentera des propositions pratiques pour résoudre ces problèmes à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

83. Un autre domaine nécessitant une coopération internationale est celui des investissements étrangers dans la production tant industrielle qu'agricole, notamment dans les pays en voie de développement. L'activité économique internationale est le résultat des efforts accomplis par des partenaires représentant des intérêts différents. Bien que des conflits d'intérêts puissent surgir entre investisseurs étrangers et pays d'accueil, la CCI estime que la solution la plus équitable doit s'appuyer sur les principes énoncés dans les directives élaborées par la CCI pour les investissements internationaux et adoptées par tous les milieux d'affaires dans les pays développés et les pays en voie de développement membres de la CCI. Les mesures de nationalisation et d'expropriation ne peuvent que décourager le développement des ressources mondiales et retarder ainsi le processus d'industrialisation.

84. Les efforts conjugués des gouvernements, des autorités intergouvernementales et des milieux d'affaires internationaux en faveur de l'expansion et de la libéralisation du commerce international sont un facteur essentiel de la croissance des pays riches comme des pays pauvres. Si l'on veut mettre fin au déclin des échanges mondiaux, il faut absolument que les négociations menées par le GATT parviennent à réduire les actuelles barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges d'articles manufacturés et de produits agricoles. Le succès de ces négociations dépend de l'obtention d'une plus grande stabilité des taux de change grâce à un système de fluctuations contrôlées, du retour à l'équilibre de la balance des paiements des pays industrialisés et de l'extension des concessions de nature

commerciale aux pays peu développés sur une base non réciproque.

85. En conclusion, les vues de la CCI quant à l'avenir sont les suivantes : en premier lieu, tout concept de "laissez faire" est à rejeter; en deuxième lieu, les problèmes avec lesquels le monde moderne est aux prises ont des causes profondes d'ordre social et politique et ne se prêtent pas à des solutions purement économiques; en troisième lieu, une coopération internationale qui s'appuie sur le respect mutuel et la confiance est nécessaire dans l'intérêt du développement économique et social de toutes les régions du monde. Etant donné que les milieux d'affaires assument des responsabilités accrues dans le cadre de ce développement, la CCI espère que les gouvernements et les organisations intergouvernementales feront preuve d'une plus large compréhension à l'égard de la contribution que l'entreprise privée peut apporter à ce développement.

86. M. AGUIRIANO (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que les problèmes mondiaux actuels comme la récession, l'inflation, la pénurie de produits alimentaires, le chômage, l'accroissement rapide de la population, la détérioration de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles, affectent toujours beaucoup plus les pays pauvres que les pays riches. Ces problèmes ne peuvent être résolus que par des changements fondamentaux et profonds dans la structure de l'économie mondiale. Le mouvement syndical international libre a donc accueilli avec satisfaction l'adoption par les Nations Unies du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

87. S'il est vrai que le système économique international fondé sur la libéralisation du commerce et des monnaies, qui a été établi après la seconde guerre mondiale, a contribué à relever les niveaux de vie dans le monde, il a, du fait de son caractère capitaliste et de sa politique de laissez-faire, entraîné une répartition inégale de l'accroissement de la richesse mondiale, contribué à créer les conditions permettant aux sociétés multinationales de se développer et de prospérer et abouti à la création d'une économie mondiale fortement unifiée pour laquelle il n'existe aucun moyen effectif de gestion.

88. La CISL reviendra sur la question du fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres et sur le contrôle des sociétés multinationales lors de l'examen des points pertinents de l'ordre du jour. Pour ce qui est de la nécessité d'une gestion plus efficace de l'économie mondiale qui, vu l'existence simultanée de la dépression et de l'inflation, est évidente pour tous, les pays industrialisés ont laissé leur économie se développer pendant la période d'expansion 1972-1973, qui a préparé la voie à la crise économique actuelle, sans tenir compte des effets généraux, exerçant ainsi sur les ressources mondiales des pressions sans précédent. En l'absence de toute politique mondiale cohérente concernant les matières premières, des pénuries sont apparues, et les prix sont montés en flèche du fait des agissements des spéculateurs.

89. Lorsque les prix du pétrole ont augmenté à la fin de 1973, il y a eu des signes évidents que la phase d'expansion

des pays industrialisés avait atteint son plus haut point. A cette époque, la CISL a fermement soutenu que l'augmentation des prix du pétrole aurait un effet déflationniste sur la demande et que des mesures de relance étaient nécessaires. Elle a conseillé que les pays importateurs de pétrole couvrent le déficit de leur balance des paiements dû au pétrole grâce à des emprunts ou à des opérations de recyclage négociés sur le plan international, des mesures spéciales étant prises pour les pays en voie de développement; elle a dit aussi que les effets inflationnistes de l'augmentation du prix du pétrole devaient être neutralisés en faisant baisser d'autres prix au moyen de subventions ou d'exonérations d'impôts indirects. Malheureusement, beaucoup de gouvernements ont agi sans bien réfléchir aux effets que leur action pourrait avoir sur d'autres pays et, en définitive, sur leur propre pays. En raison de l'inaction des grands pays ou des mesures peu judicieuses qu'ils ont prises, la situation s'est aggravée pour tous. La baisse de 10 p. 100 de la croissance du commerce mondial enregistrée entre 1973 et 1974 a été sans précédent au cours de la période d'après-guerre. Outre le chômage et la réduction des heures de travail qui ont durement touché les pays industrialisés, le retour de travailleurs immigrés dans leur pays a augmenté le grand nombre des chômeurs dans les pays en voie de développement. Il ne peut y avoir aucune justification possible pour un système économique qui a abouti, d'après les chiffres de l'OIT, à l'existence de 300 millions de chômeurs dans l'ensemble du monde. C'est l'un des arguments les plus convaincants en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

90. Lorsque les syndicalistes demandent aux gouvernements de prendre des mesures pour réduire le chômage et relancer l'économie, on leur répond souvent qu'aucune mesure n'est nécessaire parce que la reprise est imminente et que toute mesure de relance aggraverait les problèmes inflationnistes. La reprise du commerce mondial ne pourra toutefois se produire que lorsque les grandes économies mondiales auront repris leur expansion. La situation de millions de personnes continuera à se détériorer aussi longtemps que les gouvernements qui sont dans la situation la plus favorable ne prendront pas les mesures de relance nécessaires pour assurer la reprise économique et n'engageront pas une action plus fondamentale encore pour instaurer un nouvel ordre économique international. Les mesures purement financières prises pour stimuler les investissements resteront sans effet tant que l'utilisation de la capacité de production demeurera faible. L'important est donc tout d'abord d'améliorer les services publics et d'apporter les modifications structurelles nécessaires pour réduire les goulots d'étranglement qui ont freiné la croissance dans beaucoup d'économies en 1973-1974 et qui risquent d'empêcher toute reprise. L'objectif principal doit être de réduire le chômage plutôt que de se contenter d'accroître la production. La CISL est consternée de ce que certains gouvernements acceptent d'envisager des taux de chômage élevés pendant plusieurs années. Elle comprend que certains gouvernements craignent que des mesures de relance n'aggravent l'inflation. Mais bien que ce soit les travailleurs qui supportent les inconvénients de l'inflation, la CISL refuse d'admettre que le chômage soit nécessaire pour la combattre.

91. Les prix mondiaux ont augmenté pour différentes raisons et les gouvernements doivent mettre au point des

stratégies permettant de s'attaquer à toutes ces causes. Bien que les prix des matières premières et de certains produits alimentaires aient baissé considérablement, une nouvelle explosion des prix est possible. Pour combattre cette inflation due à l'insuffisance des approvisionnements, la CISL pense qu'il serait à long terme dans l'intérêt de tous les pays de conclure des accords sur les produits.

92. Les pays doivent aussi appliquer des politiques plus raisonnables en ce qui concerne la gestion de la demande. Au lieu d'essayer d'appliquer les politiques fiscales et monétaires traditionnelles pour stabiliser leur économie, les gouvernements devraient créer un niveau de demande généralement compatible avec le plein emploi des personnes et des capitaux. En fait, les politiques de gestion de la demande, qui jouent un rôle de premier plan et contrôlent l'économie, devraient être remplacées par des politiques de gestion de l'offre, telles que des politiques actives relatives au marché du travail, des mesures pour améliorer la productivité particulièrement dans les secteurs où elle est faible, des politiques intéressant la concurrence et la consommation, qui seraient utilisées de façon continue pour apporter plus de souplesse et réduire les goulets d'étranglement générateurs d'inflation. Les économies qui appliquent une politique de laissez-faire laissent aux hommes d'affaires la possibilité d'augmenter les prix en vue d'obtenir le bénéfice maximal et de financer l'expansion future, mais considèrent la libre concurrence comme une garantie. La libre concurrence est toutefois rare aujourd'hui.

d'hui. Il faut donc trouver de nouvelles garanties pour le consommateur. La CISL estime qu'il faut renforcer la législation sur les monopoles et les pratiques restrictives mais qu'il est aussi nécessaire d'instituer des contrôles directs sur les prix et que la coordination internationale de ces contrôles est indispensable à une époque où il existe des compagnies multinationales.

93. La CISL refuse absolument d'admettre que les coûts salariaux soient le seul facteur d'inflation. Les gouvernements doivent s'attaquer à toutes les causes de l'inflation en vue de créer une situation dans laquelle les travailleurs ne seront pas forcés de compter sur de fortes hausses des salaires pour se protéger de l'inflation et de la baisse des niveaux de vie.

94. La difficulté qu'il y a à créer la confiance nécessaire entre les syndicats, les employeurs et le gouvernement en vue de faire face aux problèmes économiques tels que l'inflation est encore plus grande lorsqu'on permet délibérément au chômage de s'accroître; mais dans une démocratie il n'existe pas d'autre solution viable que celle qui consiste à établir une telle confiance. Les politiques de blocage des salaires ne s'attaquent pas aux causes réelles de l'inflation et sont appelées à être très rapidement inopérantes et, de plus, elles rendent impossible l'établissement de cette confiance.

La séance est levée à 18 heures.

1966^e séance

Vendredi 11 juillet 1975, à 10 h 45

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1966

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération régionale (E/5608/Rev.1, E/5608/Add.1, E/5619, E/5651, E/5656, E/5657 et Corr.2, E/5658, E/5700, E/L.1665)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le point 4 de l'ordre du jour au titre duquel le Conseil étudiera les travaux des commissions régionales et la question des efforts des Nations Unies pour la promotion et le développement des exportations.

2. M. STANOVNIK (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe), présentant au Conseil le rapport annuel de la Commission (E/5651), dit qu'il mettra surtout l'accent sur ce qu'implique, pour le reste du monde, le développement économique des pays de la région de la CEE, et qu'il traitera aussi de la contribution que la coopération régionale au sein de la CEE pourrait apporter à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Les débats que la Commission a consacrés à cette question sont analysés aux paragraphes 44, 170 et 173 à 178 du rapport de la CEE. Quant au consensus qui s'en est dégagé,

le Président de la Commission l'a résumé en disant qu'il faudrait, en essayant de résoudre les problèmes régionaux, tenir compte de plus en plus des conséquences qu'a l'action régionale pour le reste du monde, de même que ce qui se passe dans le monde retentit profondément sur la situation de la région. C'est en effet l'interdépendance des régions et les liens existant entre divers problèmes qui sont le trait dominant de l'évolution économique récente dans la région de la CEE et dans le monde.

3. M. Stanovnik rappelle les caractéristiques de l'évolution économique des pays de la CEE au cours des cinq derniers semestres. Le taux de croissance des pays occidentaux à économie de marché, qui était de 6 p. 100 en 1973, a été nul en 1974 et négatif en 1975. C'est naturellement par le commerce international que se transmettent surtout les mouvements de croissance ou de dépression.

4. Or, si on examine la croissance en volume du commerce international de la CEE, on constate qu'elle est tombée de 13 p. 100 en 1973, à 4,5 p. 100 en 1974, et qu'au premier semestre de 1975 elle a fait place à la décroissance. Cette évolution a été différente pour les